



INDISCRÉTIONS

EXOS. FO veut s'appuyer sur cette jurisprudence du Conseil constitutionnel pour remettre en cause les exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires, au motif que ces contributions sont partie intégrante de la rémunération.

TAUX. La baisse historique des taux d'intérêt réglementaires de fin juillet ne fait pas l'affaire des régimes d'épargne retraite de la branche 26, contraints, de provisionner leur régime. D'autant que le groupe de travail missionné sur la transposition de Solvabilité II aux branches longues n'a toujours pas rendu ses conclusions...

IPS. Le cabinet Debory Eres a rejoint l'Institut de la protection sociale. Ce *think tank* dédié aux non-salariés, et animé par Bruno Chrétien présentera début octobre ses propositions en matière d'épargne salariale.